

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 18 février 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de manière exceptionnelle, au vu de la situation sanitaire actuelle, au Château des Rochers situé au 1 rue Faidherbe, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

**Présents :**

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Nellie ROCHEX, Patrice ABRAN, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

**Pouvoirs :**

María LAGACHE FORTES à Marie-josé FURTADO, Imen BOUHARB à Hervé ROBERTI, Alain DAULT à Badia ZRARI

**Secrétaire de Séance :** Madame Badia ZRARI

**FINANCES****DEL2021\_030 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2021**

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal de Nogent sur Oise, et plus particulièrement son article 21.

Il vous est proposé de débattre du rapport ci joint qui concerne le budget principal de la ville et le budget annexe du Centre Municipal de Santé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et le budget annexe CMS de la ville de Nogent sur Oise ci-annexé, a eu lieu, avant le vote du budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour extrait conforme,